

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N°3276/F.T.

Astrida, le 24 novembre 1950.

OBJET:

Parcelle 252

Résidentielle Astrida.

M.



TRANSMIS à Monsieur le Conservateur des Titres Fonciers  
à USUMBURA, la lettre de Monsieur LAMBERT à Astrida, renonçant à la  
location de la parcelle 252 du quartier résidentiel d'Astrida.

Ci-annexé veuillez trouver en retour les projets de  
contrat de location me transmis par votre 2779/T.F./B.1897/1 du  
22 septembre 1950 non signés.

L'Administrateur Chef du Territoire, I.REISDORFF,

B.